M. BERNARD Sébastien 3 chemin de Taffignon 69110 STE FOY-LES-LYON

Tel: 04 78 59 32 36

Monsieur BERNARD Claudius-Jean 5 rue du Bochu 69340 FRANCHEVILLE

Ste Foy-Lès-Lyon, vendredi 19 décembre 2008.

Objet: courrier recommandé AR

P.J.:

photocopie de la lettre de Me François BREMENS, datée et postée au 12 décembre 2008

duplicata de mon courrier recommandé AR, daté du jeudi 6 novembre 2008

photocopie des preuve de dépôt et avis de réception relatif audit courrier recommandé AR

Monsieur,

Par la présente, je fais suite au non-maintien du rendez-vous de signature de l'acte authentique de vente qui avait déjà été retardée jusqu'au 15 décembre, malgré le délai imposé par le compromis de vente qui, dans le chapitre REITERATION AUTHENTIQUE, stipulait très exactement :

« En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis la signature de l'acte authentique de vente aura lieu au plus tard le : 10 novembre 2008 par le ministère de Maître Christophe SARDOT Notaire à Lyon (69006 moyennant le paiement du prix et des frais par chèque de banque à l'ordre du rédacteur. »

Ce présent courrier a pour vocation de vous informer de ma présence au nouveau rendezvous de signature arrêté au mardi 23 décembre 2008 14H30, à l'Etude CHAINE & Associés.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que, sur quatre rendez-vous de signatures de compromis et d'acte authentique de vente prévus au cours de l'année écoulée, trois n'ont pas été respectés, ce en-dehors de ma volonté :

- En date du lundi 5 mai 2008, je fus le seul à me présenter au rendez-vous de signature du compromis de vente; ce, bien avant que je n'en vienne à exiger que me soient restituées mes affaires et attribuée la somme de 240 000 € au travers d'une nouvelle répartition forfaitaire.
- En date du mercredi 13 août 2008, j'étais présent au seul rendez-vous qui a été respecté, pour y valider de ma signature le compromis de vente.
- Même si le troisième rendez-vous de signature n'avait jamais été déterminé à date fixe, il devait avoir lieu « au plus tard le : 10 novembre 2008 ». Sans réponse de la part de l'Etude CHAINE & Associés à mon courrier recommandé AR, daté du 6 novembre dernier et réceptionné le 7, visant à réclamer information concernant une date et une heure de rendez-vous, je me suis tout de même présenté à l'Etude CHAINE & Associés en date du 10 novembre dernier... Et je n'ai pu que constater que l'Etude était fermée, faisant le pont entre les dimanche 9 et mardi 11 novembre 2008.
- En date du samedi 13 décembre 2008, j'ai reçu de Me François BREMENS une lettre, datée de la veille, m'informant qu'il était envisagé de reporter le rendez-vous de signature du 15 décembre 11H00 au 23 décembre 14H30. Dans la mesure où, en cette lettre, ce report n'était que "envisagé" et qu'il n'était pas écrit textuellement que le rendez-vous du 15 était annulé, je m'y suis tout de même présenté...

A présent, soyez-en informé par avance : si en date du mardi 23 décembre 2008, 14H30, le rendez-vous n'avait pas lieu, je serais dans l'incapacité de savoir par avance à quelle nouvelle date je serais de nouveau libre d'assister à un rendez-vous de signature.

Soyez toutefois assuré que je ferai tout mon possible pour que cette vente soit réalisée.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Sophic CHAINE
Yves TOUZET
François BREMENS
Martine PREBOIS
Odile FONTVIEILLE
Christophe SARDOT

Monsieur Sébastien BERNARD

3, chemin de Taffignon 69110 SAINTE FOY LES LYON

V / Réf. 136045/BBL/

N / Réf.

Affaire suivie par :

Lyon, le 12 décembre 2008

VENTE CTS BERNARD / COMPAGNIE LYONNAISE IMMOBILIERE

Monsieur,

Dans le cadre de la régularisation définitive de l'acte de vente laquelle avait été fixée le 15 décembre prochain à 11h00 en mon Etude, je vous informe que malheureusement, en raison de l'indisponibilité des fonds pour cette date, notamment en raison des circonstances financières actuelles, il est envisagé de reporter la signature au 23 décembre prochain à 14h30.

Je vous confirme que l'Acquéreur dispose de son financement, mais les organismes financiers ont alourdis leurs procédures de déblocage de fonds, ce qui nous contraint à retarder la signature de l'acte de vente.

Vous voudrez bien me confirmer que ce nouveau rendez-vous vous agrée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Maître François BREMENS

Notaire

Claire MOREL-VULLIEZ

Notaires assistants

Éric ALEXANDRE Zenab AMIDOU

Éliane BERNARD

Lucie BONNEFOY

Virginie BRIANCON

Elisabeth BROCHET

Caroline DESVIGNES

Jean GAMBIEZ

Laurent GODEMEL

Alexandra GUILLERMET

Bertrand LONGATTE

Alice MAUGAIN

Aurélie MORTAGNE

Stéphane SAILLY

Isabelle TOCCHIO

François TOLLET

Sébastien VICARI

DROIT ET FISCALITÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE LA FAMILLE, DE L'IMMOBILIER, DES ENTREPRISES, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DU CRÉDIT
SERVICES DE GESTION DU PATRIMOINE, ET DE NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE

CHAINE & Associés

Place Vendome - 139 Rue Vendome 69477 LYON CEDEX 06 (Métro Foch)

SM 402922

LYON O6 CDIS RHONE 12-12-08

LETTRE SRIOR ITAIRE

M. BERNARD Sébastien 3 chemin de Taffignon 69110 STE FOY-LES-LYON

Tel: 04 78 59 32 36

Etude notariale CHAINE & Associés 139 rue Vendôme 69006 I YON

Ste Foy-Lès-Lyon, jeudi 6 novembre 2008.

A l'attention de M. LONGATTE Bertrand

Objet:

courrier recommandé AR

Référence: 136045 / BBL /

M. LONGATTE,

Sans nouvelle de votre part dans ce dossier, je me permets de vous rappeler que la signature de l'acte authentique de vente doit être réalisée au plus tard le 10 novembre 2008. Aussi, vous êtes tenu de m'informer de la date et de l'heure du rendez-vous de signature à votre Etude.

En d'autres termes : si cette transaction immobilière devait ne pas être validée dans les temps à cause d'une énième position laxiste de votre part, votre responsabilité serait directement engagée !

Ayant bien assimilé qu'avec vous je dois tout anticiper, je tiens à vous informer par avance de ma position légitime concernant la répartition de l'argent relative à cette vente.

- Dans la mesure où je n'ai jamais perçu aucune caution relative aux locations du tènement immobilier concerné par cette vente : aucune restitution de caution (totale ou partielle) ne devra m'être imputée.
- Dans la mesure où vous êtes le seul responsable de cette perte de temps et d'argent correspondante à tant de documents imprimés et de correspondances postées, que nous a coûtée votre réticence à répondre à mes légitimes questions : je n'accepterai pas que me soit imputé quelque frais que ce soit pour vous dédommager !

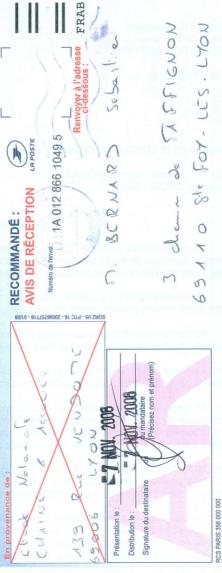
(Il vous aura fallu 147 jours pour répondre à de simples questions, en adoptant successivement de nombreuses positions aussi peu professionnelles que votre attitude était versatile ; en retour, il ne m'aura fallu que 3 jours pour vous soumettre une proposition...)

- Dans la mesure où vous avez reconnu oralement avoir été informé de certaines de mes démarches par l'un de vos confrères notaires, d'une autre étude, qui a trahi le secret professionnel qu'il s'était pourtant engagé à respecter : bien que vous refusiez de prendre officiellement position contre lui par écrit, je n'accepterai jamais que me soit retenue une quelconque somme d'argent visant à le "dédommager" pour ne pas avoir été impliqué dans cette présente transaction immobilière!
- Pour finir, dans la mesure où j'ai été obligé, jusqu'à présent, de tout analyser personnellement : je me vois contraint d'exiger de vous que vous me remettiez les décomptes de tout ce qui aura été retenu et reversé à chacun des vendeurs ; histoire que je puisse moi-même établir une complète vérification et ainsi m'assurer que je n'aurais pas été, d'une façon ou d'une autre, spolié.

Vous remerciant par avance de faire preuve de professionnalisme, je reste dans l'attente d'une date et d'une heure de rendez-vous à votre Etude.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.





M. BERNARD Soboile

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions générales de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

RCS PARIS 356 000 000

Destinataire n. BLRNARS CLOS Jean S Rue De BOCHU 63340 FRANCHIVILLO

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée Suivie ou le motif de non-distribution.

4 modes d'accès direct à l'information de distribution :

■ SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80

(0,35€ TTC + prix d'un SMS)

■ Le site internet : www.laposte.fr/csuivi

■ Le service vocal interactif : N° Indigo 0 820 80 3000 (0,12€ TTC/mn)

■ Le minitel : 3614 CSUIVI (0,019€ TTC à la connexion + 0,06€ TTC/mn)

Date: Prix:

Niveau de garantie :

16€

CRBT:

458 €

En provenance de :	PECOMMANDÉ.
n. BERNARD Cand Jean	RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION LA POSTE
S Rue Du BOCHU 1900-1900-1900-1900-1900-1900-1900-1900	Numéro de l'envoi : 1A 005 503 6559 8 22.12.33 Renvoyer à l'adresse ci-dessous :
Présentation le : / / / Distribution le : / / / Signature du destinataire ou du mandataire (Précisez nom et prénom)	M. BERNARD Sebestie
200	3 dem - de TAFFIGNON 63110 Ste Foy-les-Lyan
RCS PARIS 356 000 000	2, 2, 3
111 1 1	